COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

du 17 novembre 2026

Sous la Présidence de Madame la Maire, Caroline GROTZINGER.

Madame la Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

PRESENTS : M. GALLIATH Eric, M. GENDRON Pierre-Julien, M. HAUTER Laurent, Mme SARRON Coralie, M. THUET Mathias, Mme FIMBEL Morgane, Mme EGERT Marion, Mme DA SILVA Eva, Mme LACK EYFRIED Solène, M. BADER Hervé, Mme GHIRINGHELLI Marie

ABSENTS EXCUSES : M. DISS Eric, M. GRANDPIERRE Antoine, M. GRAGNIC Alan

PROCURATIONS : M. DISS Eric à Mme FIMBEL Morgane

****

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2026
3. Décision modificative de crédits
4. Chasse
5. Indemnités des élus
6. Climatisation des écoles
7. Nouvelle formule pour les grands anniversaires
8. Fête de Noël des aînés : âge des bénéficiaires
9. Cadeaux pour remerciements
10. Décisions du maire dans le cadre des délégations
11. Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
12. Divers
13. Informations

1. Désignation secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme LACK EYFRIED Solène comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 20 octobre 2026

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2026.

3. Décision modificative de crédits

Point présenté par M. GENDRON Pierre-Julien

Il est rappelé à l'Assemblée que lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 octobre 2026, la refacturation du personnel du budget principal au budget eau a été adoptée.
En l'absence de crédits au chapitre 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement » du budget eau, M. GENDRON Pierre-Julien propose de prendre une décision modificative de crédits.
Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative de crédits suivante (DM n° 1-2026 budget eau) :

- cpte 61523 : - 6 100 €
- cpte 6215 : + 6 100 €

4. Chasse

Madame la Maire présente à l'Assemblée la demande de :
- M. KOJIC Boban, domicilié à Kloten (Suisse),
- M. PETERSCHMITT Edwin, domicilié à Neuf-Brisach

qui souhaitent être intégrés comme nouvel associé de nos deux lots de chasse. La Commission Communale Consultative de la Chasse a donné un avis favorable à ces demandes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'agrément de M. KOJIC Boban et M. PETERSCHMITT Edwin.

5. Indemnités des élus

Après six mois de mandat, un premier bilan a permis d'évaluer la charge et la répartition effectives du travail entre le maire, les adjoints et les conseillers délégués. En tenant compte également des évolutions professionnelles de chacun, Madame la Maire propose, en concertation avec l'ensemble des élus concernés, les adaptations suivantes dans l'attribution des indemnités de fonction, dans le respect strict du plafond global indemnitaire fixé par la loi.

- Maire, 1er adjoint et 3ème adjoint : les indemnités de fonction restent inchangées.
- 2ème adjoint et conseillers délégués : les enveloppes correspondantes ont été mutualisées puis redistribuées en quatre parts égales, assorties d'une revalorisation correspondante à 7.3 % des indemnités totales de fonction.
- Enveloppe globale : le montant total de ces nouvelles indemnités demeure inférieur à celui de la mandature précédente.

	Voté le 20 mars 2026	Modifications proposées
	Taux (exprimés en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	
Maire	29,5	29,5
Adjoint 1	21,38	21,38
Adjoint 2	16,1	**10,23**
Adjoint 3	16,1	16,1
Conseiller délégué 1	5,84	**10,23**
Conseiller délégué 2	5,84	**10,23**
Conseiller délégué 3	5,84	**10,23**

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65311 du budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 1 abstention, donne son accord pour

- que cette délibération abroge et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026.
- la mise en place des nouvelles indemnités à compter du 1er janvier 2027 avec un versement mensuel.

6. Climatisation des écoles

Point présenté par M. Eric GALLIATH

Suite aux différents épisodes de canicule de cet été et afin d'assurer la continuité de l'enseignement, il a été décidé de climatiser partiellement nos écoles. Trois entreprises ont été sollicitées : Electricité DICKELE (Rumersheim-le-Haut), Etablissements SCHAUB KAUFMANN (Munchhouse) et Rhin Energies (Colmar). Le périmètre retenu comprend :

- Ecole maternelle : une salle de classe et la salle de sieste
- Ecole élémentaire : 2 salles de classe

Il ressort de cette consultation que l'offre de Rhin Énergies, s'élevant à environ 35 000 € HT, est nettement plus onéreuse que celles des deux autres prestataires, qui se situent dans une fourchette comprise entre 15 000 € HT et 25 000 € HT.

Il est donc proposé de poursuivre nos échanges avec les entreprises Electricité DICKELE et Etablissements SCHAUB KAUFMANN, pour affiner le comparatif et les devis.

Mme EGERT Marion informe qu'une prime forfaitaire adossée au programme EduRénov pourra être demandée. Le dispositif est ouvert jusqu'au 30 juin 2027.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve cette proposition,
- autorise Madame la Maire à solliciter des subventions et des primes (DETR, COMCOM, EDF,...) et la charge d'en faire la demande et de signer tout document y afférent.

7. Nouvelle formule pour les grands anniversaires

Madame la Maire rappelle que les grands anniversaires de naissance (tous les 5 ans à partir de 75 ans, puis chaque année à partir de 100 ans) et de mariage (50, 60, 65 et 70 ans) sont honorés. Jusqu'à présent, la commune offre un panier garni et une carte personnalisée, accompagnés d'une visite à domicile par des membres de la municipalité pour les personnes qui le souhaitent.

S'inspirant des initiatives en place dans les communes voisines, de nouvelles approches ont été abordées en comité consultatif « Fêtes et cérémonies » le 23 octobre 2026 et en réunion maire-adjoints-conseillers délégués le 27 octobre 2026. Soucieuse d'évaluer les pratiques en place et de les adapter si nécessaire, Madame la Maire souhaite soumettre à concertation l'évolution du dispositif actuel.

A l'issue des échanges, Madame la Maire propose les évolutions suivantes :

- La distribution d'un panier garni et les visites à domicile sont remplacées par l'organisation d'un moment de retrouvailles bi-annuel en mars et octobre de chaque année, un samedi après-midi avec une collation accompagnée de quelques douceurs.
  Seul ou accompagné, chacun pourra profiter d'un moment de convivialité et de partage.
  Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, une prise en charge à domicile sera organisée.
- Le maintien de l'envoi d'une carte de vœux à l'occasion des grands anniversaires (naissance et mariage).
- Le maintien d'une visite, si elle est souhaitée, pour les personnes résidant en EHPAD.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en place de la nouvelle formule ci-dessus à partir du 1er janvier 2027.

8. Fête de Noël des aînés : âge des bénéficiaires

Madame la Maire rappelle que, pour la fête de Noël des aînés, les bénéficiaires doivent être âgés de 70 ans et plus, l'âge minimum d'accès ayant déjà été relevé de 65 ans à 70 ans en 2015.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'évolution de ce dispositif - qui a déjà connu un changement avec le remplacement du traditionnel colis de Noël par des bons cadeaux - il apparaît opportun d'examiner un nouvel ajustement potentiel de l'âge d'accès des bénéficiaires.

Le point de départ de cette réflexion réside dans le décalage constaté entre cet âge minimum (70 ans) et le seuil des anniversaires dits « ronds » honorés par la commune, lesquels ne débutent qu'à partir de 75 ans.
Madame la Maire soumet ainsi au Conseil Municipal la question de savoir si la commune doit procéder au rehaussement de l'âge minimum à 75 ans. Après vote à main levée (3 voix pour, 3 voix contre, 7 abstentions), il est décidé de maintenir l'âge d'accès à 70 ans. Un bilan chiffré sera présenté après la fête de Noël du 5 décembre prochain, le sujet pourra à nouveau être discuté ultérieurement.

9. Cadeaux pour remerciements

Madame la Maire propose à l'Assemblée d'accorder, à titre de remerciement :

- Un bon cadeau d'une valeur de 250 € à Mme BÖHLER Pascale afin de la remercier et de saluer le temps qu'elle consacre bénévolement au secrétariat depuis le départ de M. ARMAND Sébastien, permettant ainsi d'assurer la formation et l'accompagnement de Mme VUILLARD Macha dans de bonnes conditions.
- Un bon cadeau d'une valeur de 150 € à Mme BUNNER Florence, en reconnaissance du surcroît de travail, du temps et de l'énergie consacrés à la suite du départ de M. ARMAND Sébastien.
- Un bon cadeau d'une valeur de 150 € à Mme EHRY Audrey, pour la remercier de son implication soutenue et du temps supplémentaire accordé au service de l'urbanisme depuis le départ de M. ARMAND Sébastien.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition.

10. Décisions du maire dans le cadre des délégations

Madame la Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :
Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées à Madame la Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, du 14 avril 2026 et du 25 août 2026,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame la Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Achat vêtement d'intervention CPI : Maison Collinet, 233 € TTC.

11. Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

♦ Le rapport annuel

- sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement pour l'exercice 2025, établi par la CCARB, a été transmis aux membres du Conseil Municipal le 27 octobre 2026 pour information.
  Madame la Maire en présente une synthèse (points clés, données financières essentielles, informations spécifiques relatives au fonctionnement de la station d'épuration du village).
- sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2025, établi par la CCARB, a été transmis aux membres du Conseil Municipal le 5 novembre 2026 pour information.
  Madame la Maire en présente une synthèse (points clés, tonnages, données financières essentielles).

♦ Madame la Maire donne connaissance des informations suivantes :

- Première réunion de la commission des Finances le mercredi 28 octobre 2026.
  Cela a été l'occasion de dresser le bilan du dispositif de fonds de concours mis en œuvre sur la période 2021-2026 et d'échanger sur les orientations et critères qui

pourraient être retenus pour le futur dispositif 2027-2032. M. GENDRON Pierre-Julien y a pris part.
- Conférence des Maires le mercredi 4 novembre 2026 consacrée aux subventions (aides de l'Etat, de la CeA et de la Région Grand Est).
- La Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) a été constituée récemment et Mme la Maire est l'un des élus qui y siègera.

12. Divers

♦ **Spectacle « 499 seconds » de la Compagnie PIEDBOUCHE**

Sur la période du festival Momix, qui se tient à Kingersheim début février 2027, Art'Rhena propose de programmer le spectacle « 499 seconds » de la compagnie PIEDBOUCHE sur Rumersheim-le-Haut.

C'est un spectacle de cirque, mélange de danse et d'acrobatie au sol et aérienne, qui illustre les grands principes de l'astronomie.

Le spectacle pour les plus de 6 ans se déroule sous un dôme, comme un chapiteau, mais sans nécessité de faire des trous dans le sol pour le fixer. Il est autonome et accroché à des plots en béton.

La compagnie reste sur le site et vit en caravanes et en camions aménagés. Ce qui économise des frais de gardiennage du site. Ils ont besoin d'un accès à des toilettes et des douches, d'un point d'eau et d'électricité.
Le directeur chargé de la programmation d'Art'Rhéna, M. GOLTZENE Jérémy, accompagné de M. RISTIC David, s'est rendu à la salle des sports le 12 novembre 2026. À l'issue de cette visite, il a été confirmé que le parking sud de la salle des sports est en capacité d'accueillir le dôme et que les différentes prestations proposées répondent aux besoins de la Compagnie.

Le planning prévisionnel est le suivant :
- Entre le 29 et le 31 janvier 2027 : arrivée de la compagnie, installation, montage du dôme
- 1er février 2027 : répétitions
- 2 février 2027 : 2 représentations scolaires
- 3 février 2027 : 1 représentation tout public
- 4 février 2027 : 2 représentations scolaires
- 5 février 2027 : démontage
- 6 février 2027 : fin du démontage et départ

Madame la Maire a demandé l'accès gratuit à l'une des représentations pour les élèves de l'école élémentaire. C'est en cours de confirmation.

Madame la Maire propose :
- d'accueillir la Compagnie PIEDBOUCHE, sous l'égide d'Art'Rhéna, sur la période demandée sur le parking sud de la salle des sports, sous réserve de la conformité des attestations d'assurance et des habilitations requises.
- de ne demander aucune redevance au titre de l'occupation du domaine public et des prestations fournies, afin de promouvoir la culture en milieu rural et de faire découvrir

un spectacle vivant dans un cadre original et accessible à tous, sous réserve de l'accès gratuit à l'une des représentations pour les élèves de l'école élémentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces propositions.

13. Informations

Point présenté par M. GALLIATH Eric :

♦ Entretien des deux fenêtres intérieures rondes à la salle des sports (deux épaisseurs de panneaux cintrés, finition vernis, alèse freine) par la menuiserie SIPP (Issenheim) pour 1 210 € HT.

Points présentés par Madame la Maire :

♦ Concernant le regroupement des acteurs de l'eau, la réunion de restitution de l'étude de faisabilité gratuite menée par la Mission Régionale de Conseil aux Décideurs Publics s'est tenue le 12 novembre 2026 en présence de la Préfecture. M. THUET Mathias ainsi que Madame la Maire représentaient la commune, et M. GODINAT Daniel était présent pour le SIAEP Bantzenheim-Rumersheim.
Seul le volet juridique a été couvert par l'étude, mais il a été demandé d'intégrer également le volet financier.
Ce regroupement porte aussi bien sur la production (un élément nouveau que nous avons découvert) que sur la distribution de l'eau. Deux scénarios juridiquement acceptables ont été présentés : le transfert vers un syndicat mixte existant ou la fusion des syndicats avec création d'un nouveau syndicat.
La Préfecture a proposé un calendrier prévoyant une mise en place au 1er janvier 2028, ce qui implique une décision et un vote dans chaque commune concernée d'ici mars 2027.

Madame la Maire reste très sceptique quant au calendrier proposé, au vu de la complexité du regroupement et du nombre important d'interrogations.
Dès que le rapport de l'étude nous aura été remis, une réunion de travail sera organisée.

♦ En témoignage de leur soutien durant sa convalescence, le Conseil Municipal et le personnel communal ont fait parvenir une composition florale à Mme BENGOLD Laurence, qui nous a adressé en retour ses chaleureux remerciements.

♦ Mme BENGOLD Laurence est portée malade jusqu'au 3 janvier 2027. Ainsi le contrat avec Mme RIBSTEIN Julie est prolongé jusqu'au 18 décembre 2026.

♦ La date de la Journée Citoyenne a été fixée au 22 mai 2027.
Pour information, M. GENDRON Pierre-Julien présente les grandes lignes des dépenses pour la JC 2026 : 11 800 € dont 2 260 € pour la partie restauration, 8 096 € pour les fournitures de chantiers et coûts des travaux et enfin 1 362 € pour les t-shirts.

♦ Prochaine séance du Conseil Municipal le mardi 15 décembre 2026 à 20 h.

♦ Les prochaines dates de réunion du conseil municipal pour 2027 sont programmées (sous réserve) comme suit :

19 janvier, 16 février, 30 mars, 20 avril, 25 mai, 22 juin

TOUR DE TABLE

❖ **Mme LACK EYFRIED Solène :**

- Réunion avec les associations. Organisation d'une journée des associations le 5 juin 2027 (matin) pour présenter les activités aux habitants.
- Déplacement (devant la mairie) de la boîte postale actuellement située rue de l'Eglise : accord de principe de la Poste, pas de date de transfert communiquée à ce jour.

❖ **Mme SARRON Coralie :**

- Remerciements aux conseillers municipaux, à M. VONFLIE Pascal et aux sapeurs-pompiers pour l'aide à l'organisation de la cérémonie de l'armistice.

❖ **Mme EGERT Marion :**

- Collecte Banque Alimentaire : environ 100 kg de denrées alimentaires déposés. Voir si changement de formule en 2027 (retour au porte à porte).
- Conseils d'école :
  - Ecole élémentaire : 18 élèves dans la classe de Mme Rauch, 21 élèves dans la classe de Mme Grandidier, soit 39 élèves au total. Demande de financement de classe verte début mars 2027. Voir question des futurs effectifs des écoles (en baisse)
  - Ecole maternelle : 26 élèves (9 petite section 9 moyenne section, 8 grande section). Saint-Nicolas (manalas, clémentines,...offerts par la Commune).
- Question du changement de collège pour notre commune à la rentrée 2027 (transfert au collège de Fessenheim). Confirmation à venir.

❖ **M. HAUTER Laurent :**

- Est-ce qu'une dernière réunion de préparation pour la fête des aînés sera organisée ? Réponse négative.

❖ **M. THUET Mathias :**

- Contrôle des poteaux et bouches d'incendie en cours par la société DETECT'O.
- Réunion commission travaux monument aux morts. Devis décroûtage enrobé et fil d'eau plus évacuation par la société TERRALSA (1 212 € HT).
- M. KIEFFER Gilles, après de nombreuses années de bons et loyaux services, a fait part de son souhait de ne plus participer au déneigement. Tous les remerciements pour les années durant lesquelles il a œuvré. M. THUET Mathias propose de prendre le relais.

❖ **M. GENDRON Pierre-Julien :**

- Périscolaire : finalisation du cahier des charges et envoi d'une lettre d'intention à la CAF 68.

- Bulletin communal : finalisation en cours des articles.
- DP mur de clôture à l'arrière du monument aux morts : finalisée.
- Commission urbanisme 18 novembre 2026 à 20h00 pour discuter des orientations du SCoT en révision sur les projets de zone touristique, équipements ou infrastructures.
- Semaine 48 : restitution étude photovoltaïque par TEA.
- Semaine 48 : rdv avec Heidelberg Materials au sujet de la route dégradée.
- Installation d'un 2ème biotube : probablement au courant du 1er semestre 2027.
- Fonds de concours de la précédente mandature : 86 387 €. Nouvelle mandature : 109 774 €.

La séance a été levée à 21 h 57.

Pour extrait conforme
Rumersheim-le-Haut, le 19 novembre 2026
La Maire

MAIRIE DE RUMERSHEIM-LE-H. HAUT-RHIN

C. GROTZINGER